

**DISSOLUTION ANTICIPEE D'UN OPCVM A LA SUITE DU RACHAT DE LA TOTALITE
DES PARTS EN CIRCULATION**

AIRLINES FCP VALEURS CEA

Fonds Commun de Placement

Agrément du CMF n°39-2008 du 12 décembre 2008

Adresse : Immeuble Integra- Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène

TUNISIE VALEURS gestionnaire de AIRLINES FCP VALEURS CEA porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que le fonds constitué en date du 20 février 2009 pour une durée de 99 ans, est dissout par anticipation à la suite du rachat de la totalité des parts en circulation.

A cet effet, et en application des dispositions de l'article 14 du règlement intérieur du fonds et de l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif, TUNISIE VALEURS a déposé auprès du Conseil du Marché Financier un dossier d'agrément de la liquidation anticipée du fonds AIRLINES FCP VALEURS CEA.